COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 28 janvier 2010 **n°25**

Rapporteur : Madame Anne Florence BOURAT

OBJET: Attribution marché de produits surgelés pour l'UPC

Mesdames, Messieurs,

Le marché de fourniture de produits surgelés de la commune de Châtellerault est arrivé à échéance au 31 décembre 2009. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée afin de conclure un nouveau marché pour une période de trois ans.

* * * * *

VU le Code des marchés publics,

CONSIDERANT le choix, après examen des offres, de la commission d'appel d'offres réunie le jeudi 21 janvier 2010.

Le conseil municipal, ayant délibéré autorise monsieur le maire, ou son représentant, à signer, avec les entreprises retenues, tous les marchés listés en annexe et toutes les pièces relatives à leur exécution.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les différentes sous fonctions des lignes 251.1/60623/5240 du budget principal

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 01/02/10
Publié en mairie le 01/02/10

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault